



Responsabilité du syndic de copropriété

Par **sofmartin**, le **28/05/2010** à **17:18**

Bonjour, Mon véhicule à l'arrêt, a été percuté (+ délit de fuite) sur la voie publique du fait que ma place privée (à mon domicile) était occupée depuis plusieurs jours par un autre véhicule. Ma place est systématiquement occupée par ce même véhicule malgré mes relances. Le parking de la résidence (ouvert sur l'extérieur) ne comporte aucun signe distinctif permettant de comprendre qu'il s'agit d'un parking privé. Pour moi cela est du ressort du syndic de copropriété ne mettre un panneau ou de rendre visible ce côté privatif. je souhaite donc assigner le syndic au paiement des réparations de mon véhicule. j'ai porté au plainte au commissariat contre X et ce sont eux qui m'ont incité à me retourner contre le syndic pour défaut d'application du règlement intérieur à la résidence. quel type de courrier puis-je envoyer à mon syndic ? suis-je en droit de les poursuivre civilement ? Merci beaucoup. Mlle Martin.